



### **L'ancien collège Beaufeuillage renommé « Site Madeleine Marzin »**

La commission de dénomination des espaces publics de la Ville de Saint-Brieuc, en accord avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor et Saint-Brieuc Armor Agglomération qui assument la compétence enseignement supérieur sur le territoire, a choisi de nommer l'ancien collège Beaufeuillage de Saint-Brieuc en "Site Madeleine Marzin".

Publié le 11 avril 2024

Les élus sont fiers de rendre hommage à une femme remarquable, qui fut par ailleurs élève de l'école normale de Saint-Brieuc, institution ayant précédé l'actuel INSPE.

L'occasion de contribuer également à la féminisation de l'espace public du territoire.

La commission a choisi de mettre à l'honneur une personnalité emblématique, non seulement par son engagement dans le mouvement de la résistance mais aussi pour la cause de l'enseignement notamment.

Lieu d'enseignement supérieur regroupant notamment l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) et le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS), le site Madeleine Marzin se veut être un pôle majeur d'attractivité pour le territoire.

Le conseil municipal de Saint-Brieuc sera saisi de cette dénomination lors de sa séance du 13 novembre prochain.

### **Qui était Madeleine Marzin?\***

Madeleine Marzin voit le jour à Loudéac le 21 juillet 1908.

Les parents de Madeleine qui ont suivi leur scolarité élémentaire au sein des écoles catholiques mettent leurs enfants à l'école publique. Signe de leur profond attachement aux valeurs républicaines, ils y inscrivent aussi leurs filles. Alors que ses aînés entrent immédiatement dans la vie active après le certificat d'études, Madeleine prépare le concours d'entrée à l'École Normale. Ainsi, dans ce premier tiers du XXe siècle, à une époque où seuls 4% d'une classe d'âge passent le

baccalauréat, Madeleine va connaître un parcours exemplaire. Ses maîtres n'ont sans doute pas trop de mal à convaincre la jeune fille et la famille de ce choix de carrière.

Reçue au concours à Saint-Brieuc, elle y croise Renée Guilloux, jeune enseignante qui émerge au sein d'un personnel bien terné. Elle poursuivra par la suite sa relation avec celle-ci et son mari, l'écrivain en construction qu'est alors Louis Guilloux.

En 1931 elle quitte Plouaret où réside sa famille et où sa mère tient un petit café épicerie. Elle abandonne à regret sa Bretagne natale pour Paris, par choix personnel et non par nécessité comme la plupart des Bretons à cette époque. Madeleine s'insère dans les filières bretonnes de Paris (Les Bretons émancipés) et dans les réseaux syndicaux (Syndicat de l'enseignement CGTU puis SNI). Elle fait également cette année-là, le choix d'un engagement politique qu'elle assumera jusqu'à la fin de sa vie, au sein du Parti communiste.

Durant la seconde guerre mondiale, militante du Mouvement Féminin de la Résistance au sein du PC clandestin, Madeleine Marzin consacre ses efforts à la constitution de réseaux clandestins tant au niveau professionnel que politique.

Sa participation à une mobilisation des femmes contre la vie chère, qui se termine tragiquement rue de Buci à Paris en 1942, lui vaut d'être arrêtée et incarcérée à la Préfecture de Police de Paris où elle est torturée. Jugée par le Tribunal d'Etat sous le régime de Vichy réuni expéditivement, elle est condamnée à mort. Les trois hommes qui sont arrêtés avec elle et condamnés seront guillotins le 23 juillet tandis que Madeleine voit sa peine commuée en détention à vie par le maréchal Pétain.

Assimilant cette décision à une condamnation à mort différée, elle saisit l'opportunité de son transfert vers la Centrale de Rennes pour s'évader en gare de Montparnasse en août 1942.

Contrainte de quitter la région parisienne, Madeleine rejoint un groupe de Francs-Tireurs de la région de Besançon. Recherchée par toutes les polices elle ne sera jamais retrouvée.

À la fin du conflit, elle est décorée de la Médaille de la Résistance française avec rosette (décret du 24 avril 1946). Madeleine Marzin est nommée, en 1944, conseillère municipale de Paris et conseillère générale de la Seine au titre du Comité parisien de Libération.

Elle conservera ses mandats locaux par voie de suffrage de 1945 à 1951, année où elle est élue députée de la Seine, puis de nouveau de 1959 à 1971, représentant les populations d'un des arrondissements les plus populaires de Paris. A l'Assemblée, la députée Madeleine Marzin s'emploie activement à améliorer tant les conditions de travail que la formation des enseignants et élèves, et, parmi ses propositions de loi, plusieurs visent à accroître les ressources consacrées à l'enseignement public, qu'il s'agisse d'augmenter le nombre d'instituteurs pour garantir des classes à l'effectif moins nombreux ou de relever les crédits affectés aux bourses nationales. Une action qui se doublera toujours d'un indéfectible attachement à la laïcité.

La dimension sociale n'est pas oubliée non plus. Au lendemain de la guerre, dans la France en reconstruction, la question du logement et des revenus est au cœur des préoccupations du peuple. L'engagement de Madeleine va se porter au service des plus vulnérables. Elle va donc organiser la modération des loyers en faveur des locataires les plus précaires. Elle va œuvrer aussi au nécessaire relèvement des pensions pour améliorer le sort des retraités. Attachée au régime parlementaire, exigeante sur le juste exercice de la démocratie, elle refusera, à partir de novembre 1957, s'agissant de l'Algérie, d'octroyer au gouvernement les pouvoirs spéciaux, puis un an plus tard en 1958, d'accorder les pleins pouvoirs au général de Gaulle.

Sa position de femme, résistante et communiste fera d'elle une cible de l'OAS. Elle sera d'ailleurs visée par un attentat dans la nuit du 17 au 18 novembre 1961. Une bombe éclate dans le hall de son immeuble faisant d'importants dégâts.

Madeleine Marzin est décédée le 27 mai 1998 à Paris.

*\* éléments issus de l'ouvrage « Madeleine MARZIN Bretonne, Résistante et Elue communiste de Paris » d'Alain PRIGENT, aux éditions Manifeste*



#### HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365  
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1  
02 96 62 54 00  
Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h  
Sam : 9h-12h (formalités adm.)